



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Echéance des CDI d'insertion

Question écrite n° 29513

Texte de la question

M. Jean-François Parigi attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la problématique des salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). Beaucoup d'entre eux voient leur contrat arriver à échéance de leur agrément dans les prochaines semaines. Malheureusement la situation actuelle et la grave crise économique qui se profile à l'horizon leur laisse très peu de chance de trouver un poste pérenne à l'issue de leur parcours d'insertion. Si le Gouvernement a prévu la possibilité pour les personnes de plus de 50 ans ou en situation de handicap de prolonger leur contrat d'insertion au-delà de 24 mois, rien n'a été prévu pour les autres. Il lui demande si le Gouvernement compte rendre possible cette prolongation au-delà de 24 mois à l'ensemble des bénéficiaires de CDDI et, si cette solution n'était pas envisageable, quelles mesures il compte mettre en place pour donner à ces personnes toutes les chances de concrétiser leur retour dans le monde professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Parigi](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29513

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Travail, emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3359

Question retirée le : 3 août 2021 (Fin de mandat)